

ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

RECOMMANDATIONS

DEPISTAGE DES STUPEFIANTS De la fiabilité des tests utilisés

En France, outre la pandémie cannabique, le nombre de consommateurs de cocaïne ou d'amphétamines a été multiplié par 3 entre 2000 et 2008

Considérant que le seul test salivaire utilisé actuellement pour le dépistage du cannabis ne fournit pas les performances requises. Plusieurs études récentes ont montré que sa mise en œuvre est à l'origine d'un grand nombre de résultats faussement positifs ou faussement négatifs. Seul le contrôle sanguin permet de confirmer l'usage de stupéfiants.

Considérant que les « home-tests » urinaires, de plus en plus largement et librement diffusés, notamment sur internet, ne permettent pas, non seulement comme prétendu, d'estimer valablement l'importance de la consommation de cannabis, mais plus inquiétant, ils sont susceptibles, faute d'expertise scientifique d'induire une fausse information, avec les dégâts familiaux, sociaux, professionnels... que cela risque d'engendrer.

Considérant qu'il ne faudrait pas que l'intensification indispensable de la lutte contre la toxicomanie, et notamment la pandémie cannabique qui en est une des composantes majeures, soit hypothéquée par des pratiques incontrôlées.

L'Académie nationale recommande :

- De ne pas laisser la mise en vente des tests de dépistage de consommation de stupéfiants sans une validation préalable, tant de leurs performances que de leurs indications.
- De veiller à ce que les notices et modes d'emploi de ces tests de dépistage soient suffisamment clairs et informatifs, notamment sur les risques d'erreur.
- De ne mettre des outils de dépistage entre les mains de non professionnels de la santé, qu'après un avis scientifique des instances compétentes.

Recommandations adoptées par l'Académie nationale de Pharmacie lors de sa séance du 22 septembre 2010